

PRESIDENCE DU FASO

**ACADEMIE NATIONALE DES SCIENCES,
DES ARTS ET DES LETTRES
DU BURKINA FASO
(ANSAL-BF)**

01 BP 1910 Ouagadougou 01
Tél: (00226) 25 37 45 56
Email: academie@ansal.bf



BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

Appel à candidatures pour l'élection des membres du Bureau de l'ANSAL-BF

Après trois années de fonctionnement, le mandat du Bureau de la quatrième mandature (2023–2025) de l'Académie Nationale des Sciences, des Arts et des Lettres du Burkina Faso (ANSAL-BF) prendra fin en décembre 2025.

Conformément aux dispositions statutaires de l'ANSAL-BF, les membres du Bureau sont élus individuellement en Assemblée générale à la suite d'un appel à candidatures, à l'exception des Présidents de Collèges, élus par leurs pairs au sein de chaque Collège.

En application des dispositions réglementaires, le présent appel à candidatures est lancé avant l'échéance du mandat actuel afin de permettre l'élection du Bureau de la cinquième mandature (2026–2028). Conformément aux textes de l'Académie en vigueur, le Bureau compte dix (10) membres :

- un (01) Président ;
- cinq (05) Vice-présidents (Présidents des Collèges);
- un (01) Secrétaire perpétuel ;
- un (01) Secrétaire perpétuel adjoint ;
- un (01) Trésorier ;
- un (01) Trésorier adjoint.

Peut faire acte de candidature à un poste de membre du Bureau, tout membre titulaire de l'Académie, satisfaisant aux critères d'éligibilité précisées ci-dessous. Les élections sont prévues pour la période comprise entre le 20 et le 23 décembre 2025.

A. Critères d'éligibilité

Critères applicables à tous les postes	Critères généraux
Critères spécifiques par poste	Critères spécifiques
Président	<ul style="list-style-type: none"> • Être âgé de 77 ans au plus à la date de l'élection ; • Avoir exercé des fonctions de leadership stratégique, de représentation institutionnelle et de pilotage de réformes. • Disposer d'une solide expérience en gouvernance et management scientifique ; • Avoir une bonne connaissance du fonctionnement de l'Académie et des institutions publiques ; • S'engager à être disponible à plein temps.
Président de Collège (Vice-Président)	<ul style="list-style-type: none"> • Être un membre actif du Collège concerné ; • Justifier d'une contribution notable aux activités de son Collège et de l'Académie ; • Disposer d'aptitudes avérées à la coordination, à l'animation de groupes et à la gestion des activités ; • Avoir une bonne vision de l'ANSAL-BF et montrer ses capacités à pousser son collège et l'ANSAL-BF dans l'innovation ; • Être en mesure d'assurer l'intérim du Président en cas de besoin.
Secrétaire perpétuel	<ul style="list-style-type: none"> • Être âgé de 77 ans au plus à la date de l'élection ; • Avoir une parfaite maîtrise des procédures administratives et de gestion du personnel ; • Avoir d'excellentes compétences rédactionnelles et relationnelles ; • Avoir une connaissance approfondie du fonctionnement de l'Académie et des institutions scientifiques ; • Être capable de représenter efficacement l'Académie auprès des autorités, partenaires et médias ; • S'engager à être disponible à plein temps.
Secrétaire perpétuel adjoint	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une bonne connaissance du fonctionnement de l'Académie et du protocole institutionnel ; • Avoir une expérience dans la gestion d'événements, la suppléance administrative et le travail en binôme ; • Être capable d'assister de manière efficace et proactive le Secrétaire perpétuel.
Trésorier	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une expérience en gestion ; • Faire preuve de rigueur, de transparence et d'intégrité dans la gestion des ressources ; • Être bien organisé et s'engager à sensibiliser les membres pour les cotisations.

Trésorier adjoint	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une expérience en gestion ; • Faire preuve de rigueur, de transparence et de d'intégrité dans la gestion des ressources ; • S'engager à épauler et à suppléer le Trésorier, en étant crédible et digne de confiance.
-------------------	--

B. Éléments constitutifs du dossier de candidature

B.1. Pour tous les candidats

1. Une lettre de motivation pour l'occupation du poste visé adressée au Président de la Commission. (2 pages maximum).
2. Un Curriculum Vitae (CV) (3 pages maximum).
3. Une attestation d'assiduité aux activités du Collège sur la période 2023-2025, élaborée par le candidat et certifiée par le Président du Collège. Elle doit faire état de la participation régulière aux réunions du Collège ainsi que des contributions apportées à l'examen, à l'étude ou à l'amendement des documents produits par celui-ci.
4. Une attestation d'assiduité aux activités générales de l'Académie sur la période 2023-2025, rédigée par le candidat et certifiée par le Secrétaire Perpétuel. Elle doit mentionner la participation effective aux Assemblées générales de l'Académie ainsi que les contributions apportées à l'examen, à l'étude ou à l'amendement des documents de l'Académie .
5. Une lettre d'engagement adressée au Président de la Commission.
6. Une attestation de paiement des cotisations délivrée par la Trésorière.

B.2. Pour les candidats au poste de Président

5. Un document, en 3 pages maximum, présentant la vision du candidat pour le développement de l'Académie sur la période 2026-2028.

B.3. Pour les candidats au poste de Président de Collège

6. Un document, en 3 pages maximum, présentant la vision du candidat pour le développement du Collège sur la période 2026-2028.

B.4. Pour les candidats aux postes de Secrétaire Perpétuel

7. Un document, en 3 pages maximum, présentant la vision du candidat pour le fonctionnement efficient et la visibilité de l'Académie sur la période 2026-2028.

C. Evaluation des dossiers de candidature

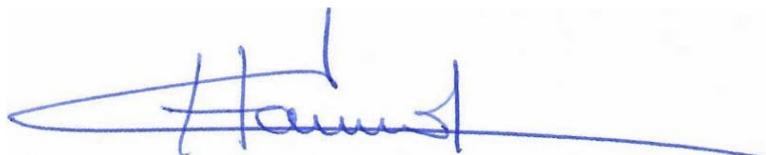
Les éléments constitutifs des dossiers de candidature seront évalués et toute note totale strictement inférieure à 70% est éliminatoire.

D. Dépôt des dossiers

Les dossiers de candidatures seront reçus **sous plis fermé**, en format papier et en format numérique sous clé USB neuve ne contenant que les éléments du dossier, au secrétariat de l'ANSAL-BF à l'attention de Monsieur le Président de la Commission Electorale pour le renouvellement du Bureau (CERB) au siège de l'Académie à Ouaga 2000, aux jours et heures ouvrables dès la signature du présent appel à candidatures et jusqu'au mardi 30 septembre 2025 à 14 heures, délai de rigueur.

Fait à Ouagadougou le 26 août 2025

Le Secrétaire de la Commission



Pr Hamidou TOURE

Officier de l'Ordre de l'Etalon